Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Midelt
Cercle outerb
Caïdat d'Amouguer
Commune d'Ait Yahya

Avis d'achat sur bons de commande N° 68/2026

Le président de la commune d'Ait yahya procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Acquisition de matériel destiné à l'introduction de la culture du safran au profit de la Commune d'Aït Yahya, dans le cadre de la coopération décentralisée franco-marocaine..

Consistance de la prestation :

Prix N°	Désignation	Caractéristiques et spécification	Unité de mesure	Quantité	Garantie exigées
1	Flacons de conservation du safran	Flacons en verre transparent d'une capacité de 30 ml, avec fermeture hermétique, destinés à la conservation du safran.	U	1000	–
2	Tissu de tri du safran	De couleur blanche, propre, résistant, lavable et adapté à l'étalage des stigmates de safran pour leur séchage.	M2	80	–
3	Paniers des fleurs de safran	paniers, de forme ovale	U	60	–

- Lieu d'exécution : commune d'Ait Yahya
- Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation :
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **12/11/2026 à 16 :00**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

AIT YAHYA le : 04/11/2026

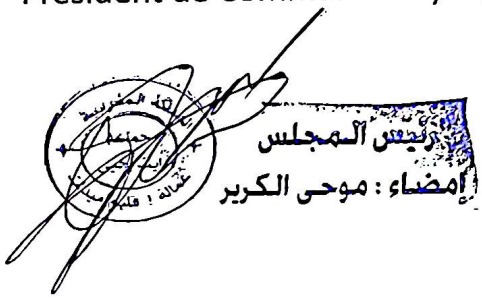
Le président de la commune d'Ait yahya

CamScanner

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
CAÏDAT D'AMOUGUER
COMMUNE D'AIT YAHYA

Sur ordre du président, l'entrepreneur est obligé de présenter une caution de 3% de montant du devis après sa confirmation dans un délais de 72 h à compter de la date de sa confirmation et ce avant attribution du bon de commande du maitre d'œuvre .

Président de Commune ait yahya



CamScanner